



## Journées Nationales de l'EPFCL-France

### FAIRE DES ENFANTS, OU PAS

5-6 déc. 2020

#### Pro-création

En 1898, dans son texte « la sexualité dans l'étiologie des névroses », Freud écrit :

« Ce serait théoriquement un des plus grands triomphes de l'humanité, l'une des libérations les plus tangibles à l'égard des contraintes de la Nature à laquelle notre espèce est soumise, si l'on réussissait à élever cet acte responsable qu'est la procréation au rang d'une action volontaire et intentionnelle et à le dégager de son amalgame avec la satisfaction nécessaire d'un besoin naturel ». (p.172 *La première théorie des névroses* PUF)

Si Freud attend d'un « médecin plein de discernement » qu'il comble cette « lacune dans notre technique médicale », c'est que ses théories mettent alors au cœur de l'étiologie des névroses, une sexualité « nuisible » au sujet, à savoir, la masturbation ressentie comme honteuse, ainsi que l'abstinence. Or ces « modes nuisibles du commerce sexuel » qui empêchent l'instauration d'une « sexualité normale » et « puissante », surviennent notamment au cours des grossesses des femmes ou dans les tentatives de « restriction de la procréation », ces dispositions « malthusiennes qui deviennent nécessité un jour ou l'autre dans un mariage ».

Ainsi Freud écrit-il, encore, dix ans plus tard dans « La morale sexuelle « civilisée », et la maladie nerveuse des temps modernes » : « Après ces trois, quatre, cinq années, le mariage, en tant qu'il a promis la satisfaction des besoins sexuels échoue, car tous les moyens trouvés jusqu'à présent pour empêcher la conception gâtent la jouissance sexuelle, perturbent la sensibilité fine des deux partenaires ou agissent directement comme facteur de maladie. » (*La vie sexuelle* p.37)

C'est à l'aube des années 60, avec l'invention de la pilule aux Etats-Unis, que l'acte de la procréation est élevé au rang de cette « action volontaire et intentionnelle » à laquelle Freud aspirait.

La pilule donne ainsi le droit à une femme de ne pas tomber enceinte, une décennie plus tard (en France) la dépénalisation de l'avortement donnera celui de ne pas accoucher.

« Un enfant, si je veux, quand je veux », dit-on alors.

Permettre que la sexualité n'ait pas uniquement une vocation procréative, c'est affirmer la légitimité des relations sexuelles en elles-mêmes, c'est bien connu, mais c'est aussi « rendre hommage à la grossesse, à sa valeur précieuse et intime pour les femmes, de tout faire pour qu'elles ne vivent pas

leur propre enfant comme un intrus et un indésirable.» (Marcella Iacub et Patrice Maniglier, *Antimanuel d'éducation sexuelle*, p.91)

Est-ce le « triomphe » que Freud appelait de ses vœux ?

Nous ne pouvons que faire le constat que, contrairement à ce qu'il supposait, la libération sexuelle engendrée par la séparation entre sexualité et procréation est loin d'avoir « guéri » les « estropiés de la sexualité » tels qu'il nommait les névrosés. Et pour cause ! Ils sont inguérissables de structure comme Lacan le démontrera.

Mais ce qui advient avec cette « révolution », c'est une question essentielle que Freud n'avait pas élaborée et que Lacan va prendre en charge : la question du désir d'enfant.

Comme le dit Anita Izcovich dans son argument, « la question cruciale amenée par l'enseignement de Lacan est celle de la distinction entre soin, désir et fonction. Quelle différence faisons-nous entre la fonction maternelle et le désir de la mère ? Qu'en est-il du désir paternel alors que le père est une fonction ? (...) »

Si la question du désir maternel et paternel émerge sur le versant de la sexualité sans la procréation, c'est sur l'autre versant, irreprésentable pour Freud, de la procréation sans la sexualité, que la question de la « fonction » va s'imposer chez Lacan.

En effet, dans le séminaire *La relation d'objet*, il fait référence au cas d'une femme qui, depuis la mort de son mari, a, tous les dix mois, au moyen d'une insémination artificielle *post mortem*, un enfant de lui. La conclusion à laquelle il arrive c'est qu'on a dû attendre ce « petit fait-divers » pour avoir « l'illustration la plus saisissante que nous puissions donner [...] de ce que j'appelle le x de la paternité ». (p.372)

Puis 3 ans plus tard dans « Subversion du sujet et dialectique du désir » : « Faudra-t-il que nous soyons rejoints par la pratique qui prendra peut-être en un temps force d'usage, d'inséminer artificiellement les femmes [...] avec le sperme d'un grand homme, pour tirer de nous sur la fonction paternelle un verdict ? » (p.813)

Cette « distinction entre soin, désir et fonction », éloigne indéniablement la procréation de la « reproduction ». Peut-être, faut-il s'attarder ici à l'étymologie du terme « procréation » :

Du verbe « procréer » issu du latin *procreare*, de *pro* (pour, pro) et *creare* (créer) (dictionnaire historique de la langue française d'Alain Rey).

\_pro-création\_

Frédérique Decoin Vargas

